

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 583 987

②1 N° d'enregistrement national :

85 10035

⑤1 Int Cl^{*} : A 63 C 5/025, 9/00.

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

②2 Date de dépôt : 26 juin 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 2 janvier 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 84 16729 pris le 31 oc-
tobre 1984.

⑦1 Demandeur(s) : JACQUES Alain Robert Roger. — FR et
SCHMITZ Gerd. — DE.

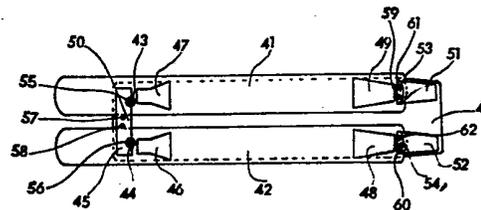
⑦2 Inventeur(s) : Alain Robert Roger Jacques et Gerd
Schmitz.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Alain Jacques.

⑤4 Dispositif de fixation intermédiaire de mini-skis sur un ski.

⑤7 Dispositif de fixation intermédiaire de mini-skis 41 et 42
sur un support 4 décrit dans le brevet principal, déposé le
31 octobre 1984 comprenant deux mini-skis 41 et 42 emboî-
tés à l'avant sous une barrette 45 fixée sur le support 4 et
verrouillés à l'arrière par deux fixations du type fixation de
chaussure de ski.



FR 2 583 987 - A2

D

"Dispositif de fixation intermédiaire de minis-skis sur un ski"

La présente invention est une addition au système "Dispositif de fixation intermédiaire de chaussures sur un ski" dont la demande de brevet est déposée sous le numéro 8 416 729 le 31 octobre 1984.

Le dispositif présenté dans le brevet comporte une semelle fixée sur le ski, deux supports et le plancher portant les chaussures. L'amélioration a pour but de fixer sur le plancher non plus les chaussures mais deux mini-skis très courts d'environ 60 cm qui à leur tour portent les chaussures.

Le dispositif de fixation des mini-skis peut présenter de nombreuses variantes de réalisation.

Dans une variante de réalisation, les mini-skis sont glissés à l'avant dans un évidement correspondant à leur forme jusqu'à leur blocage avant par une butée fixée sur les mini-skis, le blocage arrière s'effectue alors, en rabattant le mini-ski sur le plancher, par déclenchement d'une fixation arrière du type de celles permettant de fixer l'arrière des chaussures de ski.

La présente invention sera mieux comprise à l'étude d'une variante de réalisation décrite à titre d'exemple non-limitatif et illustrée par le dessin sur lequel:

-La figure 1 représente une vue en élévation d'un dispositif de fixation intermédiaire selon la présente invention monté sur le plancher du dispositif du brevet auquel se rattache le présent certificat.

-La figure 2 représente une vue de dessus du dispositif représenté sur la figure 1.

Le dispositif du brevet principal est représenté dans sa partie supérieure et référencé 4.

Le dispositif comprend à l'avant la barrette 45 de forme parallépipède rectangle creusée de deux évidements circulaires dans lesquels viendront se loger les butées 43 et 44 de forme cylindriques vissées dans les mini-skis 41 et 42 par les vis 55 et 56. La barrette 45 est vissée sur le support 4 par les vis 57 et 58 et surélevée de la hauteur des mini-skis 41 et 42 par la cale 50 dont la longueur est celle de la barrette 45 et la largeur l'écartement des deux mini-skis 41 et 42.

À l'arrière des fixations 51 et 52 du type fixations

de chaussures de ski vissée sur le support 4 maintiennent les mini-skis 41 et 42 par l'intermédiaire des cales 63 et 64 dont la forme légèrement arrondie sur l'arrière s'adapte à la forme des fixations 51 et 52, les cales 63 et 64 sont vissées sur les mini-skis 41 et 42 par les vis 59, 60, 61 et 62.

Sur les mini-skis 41 et 42 sont fixées les fixations des chaussures de ski 46, 47, 48 et 49.

La fonction de déclenchement sous l'effet d'une charge des fixations de ski 51 et 52 n'étant pas utile, celles-ci peuvent être remplacées par d'autres dispositifs assurant le même blocage des mini-skis 41 et 42 avec une ouverture rapide.

Dans une autre variante de réalisation le dispositif comprendra à l'arrière une cale de forme cylindrique vissée sur chaque mini-ski 41 et 42 qui s'emboîte dans une pièce vissée au support 4 pour chaque mini-ski, cet ensemble assurant le blocage du mini-ski latéral, en hauteur et vers l'arrière.

À l'avant une barrette de forme parallépipède rectangle surélevée par rapport au support 4 par une cale d'épaisseur de la hauteur des mini-skis 41 et 42 et vissée dans le support 4.

Une cale vissée sur chaque mini-ski de forme carrée avec une épaisseur variable formant un plan incliné, cette cale sera vissée sur chaque mini-ski de telle manière qu'elle assure le blocage du mini-ski vers l'avant par appui sur la barrette 45 et que le plan incliné soit dirigé vers le milieu du support 4.

Un crochet monte le autour d'un axe horizontal dans la direction de la plus grande longueur du support 4 et rappelé par un ressort pour crochetter vers le bas; une tige prolongeant le crochet de l'autre côté de l'axe permettant de soulever le crochet.

Le blocage avant du mini-ski sera alors réalisé de la manière suivante le mini-ski est inséré entre le support 4 et la barrette 45 et poussé vers le centre du support, le crochet monte sur le plan incliné de la cale et redescend derrière celle-ci rappelé par le ressort et assurant ainsi le blocage latéral, le blocage en hauteur et vers l'avant étant assuré par l'ensemble cale et barrette 45.

Pour libérer le mini-ski il faudra soulever le crochet en appuyant sur la tige qui le prolonge de l'autre côté de l'axe de rotation, l'avant étant débloqué on pourra alors faire pivoter le mini-ski et le sortir du support 4.

Bien d'autres variantes de réalisation sont possibles sans sortir du cadre défini par les revendications.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif selon la revendication n°1 du brevet principal déposé le 31 octobre 1984 sous le numéro 8 416 729 caracté-
5 risé par le fait que sur le plancher du support 4 existe un dis-
positif de fixation et libération rapide de deux mini-skis 41 et
42.

2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par
le fait que le blocage arrière des mini-skis 41 et 42 est assuré
soit par des fixations arrière de chaussures de ski 51 et 52 tra-
10 vaillant sur des cales 53 et 54, soit par un système de blocage
permettant la libération rapide des mini-skis 41 et 42.

3. Dispositif selon les revendications 1 et 2 caracté-
risé par le fait que le maintien avant des mini-skis 41 et 42
peut être réalisé soit par le passage du mini-ski dans un espace
15 réalisé a sa dimension par le support 4 d'une part et la barrette
45 d'autre part, les mini-skis 41 et 42 étant limités en déplace-
ment avant par les butées 43 et 44 vissées sur les mini-skis 41
et 42 soit par tout autre moyen assurant les mêmes fonctions de
blocage en hauteur, latéral et vers l'avant.

20 4. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par
le fait que le blocage avant peut s'ouvrir pour libérer les mini-
skis 41 et 42 , l'arrière pouvant alors être simplement emboité
dans une pièce vissée sur le support 4 dont la forme correspond
aux cales 53 et 54 .

FIG. 1

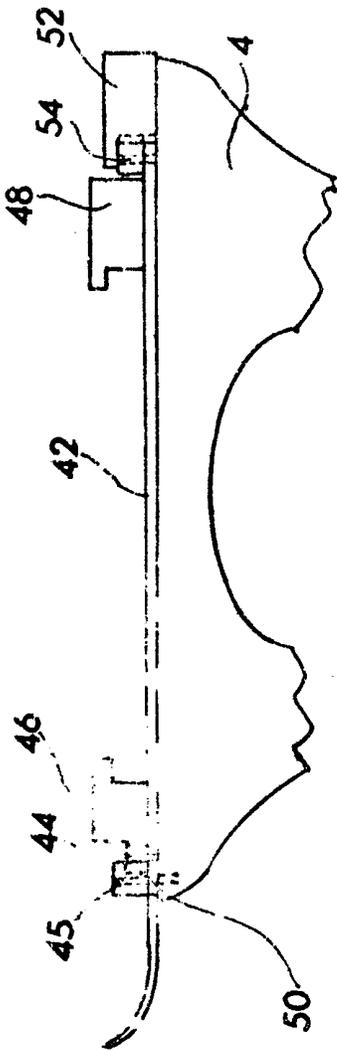


FIG. 2

